

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/08/2026

Référence
2026_48

Objet de la délibération
Curage du Creux des Joncs

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	9	10

Date de la convocation
24/08/2026

Date d'affichage
24/08/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
PREFECTURE
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026 et le 31 août à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Julien COUSOT, Maire.

PRÉSENTS : COUSOT Julien, WERNER Michel, BINET Gaëlle, CHENU Nathalie, CHENU Jean-Yves, LANDEMAINE Marie, BRAUN Elisa, SUZANNE Vincent, SOUCHET David

ABSENT EXCUSES : REYNES Sabine,

ABSENT NON EXCUSES :

POUVOIRS : CHENU Nathalie (Pouvoir de Mme REYNES)

A été nommé(e) secrétaire : Gaëlle BINET

2026_48 – Curage du Creux des Joncs

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le curage du Creux des Joncs est nécessaire et doit être fait rapidement afin de protéger la flore, la faune et le bien-être des administrés.

Monsieur le Maire propose deux solutions :

- La mise en place d'une journée bénévole afin de réaliser ce curage sur la base du volontariat avec prêt (avec convention) ou location des engins adaptés,
- La réalisation de ce curage par un professionnel pour un montant maximum de 4500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De soit réaliser le curage sur la base du bénévolat soit par un professionnel,
- Dit que les crédits correspondants sont affectés au budget 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 02/09/2026
Le Maire



Le secrétaire

